

No. de résolution
ou annotation



Province de Québec
Commission scolaire du Chemin-du-Roy
Procès-verbal du Comité exécutif
Le 23 septembre 2009

À une séance ordinaire du COMITÉ EXÉCUTIF de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy dûment convoquée et tenue au centre administratif du 1515, rue Sainte-Marguerite, Trois-Rivières, ce **vingt-troisième jour du mois de septembre deux mille neuf**, à dix-neuf heures, formant quorum sous la présidence de madame Suzanne Poirier, sont présents :

LES COMMISSAIRES

Georgette Bazinet	Yvon Lemire
Jean-Guy Paillé	Thérèse Pruneau
	Pierre Tremblay

ABSENCES MOTIVÉES

Marie-Josée Tardif, commissaire
Guylaine Paillé, commissaire représentant du Comité de parents
Julie Morneault, commissaire représentant du Comité de parents

SONT AUSSI PRÉSENTS

Michel Morin	Directeur général
Hélène Corneau	Directrice générale adjointe
Serge Hamel	Directeur général adjoint
Jean Huard	Directeur général adjoint
Ginette Masse	Secrétaire générale et directrice du Service des communications
Marie-Claude Paillé	Directrice du Service des ressources financières
Danielle Lemieux	Directrice des Services éducatifs au secteur jeunes et du transport scolaire
Richard Lampron	Directeur du Service de l'informatique et des ressources matérielles
Lucie Trudel	Directrice des services complémentaires
Manon Beaudry	Attachée à la direction générale

CONSTATATION DU QUORUM

Madame Ginette Masse, secrétaire générale, constate le quorum.
Madame Suzanne Poirier, présidente, souhaite la bienvenue aux membres du Comité exécutif et aux cadres.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

15-CE/09-09-23

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE TREMBLAY, COMMISSAIRE, que l'ordre du jour de la présente assemblée soit adopté tel que déposé, compte-tenu de l'ajout suivant :

2.1 Demandes de contribution financière : Club de hockey Midget AAA les Estacades

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2009

16-CE/09-09-23

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY PAILLÉ, COMMISSAIRE, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2009 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Comité exécutif

Le 23 septembre 2009

DEMANDES DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ASSOCIATION DES RETRAITÉS ET RETRAITÉES DE L'ENSEIGNEMENT DU QUÉBEC DE LA RÉGION 04 / PUBLICITÉ DANS LE BULLETIN TRIMESTRIEL

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière de l'Association des retraités et retraitées de l'enseignement du Québec de la région 04 afin d'offrir à ses membres un bulletin trimestriel;

CONSIDÉRANT que ce bulletin est un moyen privilégié d'échanges, d'information et de lien entre ses membres;

CONSIDÉRANT l'importance de la contribution bénévole des retraités de l'enseignement auprès des jeunes dans nos établissements d'enseignement;

CONSIDÉRANT le cadre de référence sur les critères applicables à l'utilisation de budget « contribution à divers organismes »;

17-CE/09-09-23

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE TREMBLAY, COMMISSAIRE, qu'un montant de 250,00\$ soit versé à titre de commandite pour un espace publicitaire de ¼ de page, pour 4 parutions, dans le bulletin trimestriel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PLACE AUX JEUNES DE LA MRC DES CHENAUX »

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière de projet Place aux jeunes du Carrefour jeunesse-emploi Trois-Rivières / MRC des Chenaux qui se déroulera au mois d'octobre 2009 et au mois de février 2010;

CONSIDÉRANT l'objectif premier de ce projet, soit la prévention de l'exode des jeunes de la MRC des Chenaux;

CONSIDÉRANT que l'objectif du projet est de faire découvrir aux participants le potentiel de la MRC Des Chenaux et de leur fournir les outils nécessaires pour concrétiser le désir des jeunes à venir ou revenir s'établir pour réussir leur carrière;

CONSIDÉRANT que le projet est offert aux jeunes adultes, âgés entre 18 et 35 ans, qui ont terminé leurs études ou sont en voie d'obtenir leur diplôme d'études professionnelles, collégiales ou universitaires;

CONSIDÉRANT l'impact de ce projet sur la persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT le cadre de référence concernant les critères applicables à l'utilisation du budget « contributions à divers organismes »;

18-CE/09-09-23

IL EST PROPOSÉ PAR GEORGETTE BAZINET, COMMISSAIRE, qu'un montant de 500,00 \$ soit versé au projet « Place aux jeunes ados 2009 ».

ADOPTION À L'UNANIMITÉ

LES CHAMPIONNATS OUVERTS DE LA MAURICIE

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière de l'organisation du Championnat d'échecs par Classe du Québec qui se tiendra à Trois-Rivières les 9, 10 et 11 octobre prochain.

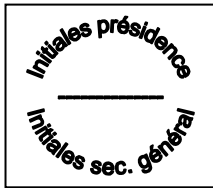
CONSIDÉRANT la participation possible d'élèves de notre Commission scolaire à ce tournoi;

CONSIDÉRANT le cadre de référence concernant les critères applicables à l'utilisation du budget « contributions à divers organismes »;

19-CE/09-09-23

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY PAILLÉ, COMMISSAIRE, qu'une contribution financière de 200,00 \$ soit remise au Championnat d'échecs par classe du Québec

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



« LA SOIRÉE DES CHAMBERLAND »

CONSIDÉRANT la demande de la Corporation de développement communautaire de Trois-Rivières de s'associer au projet de la troisième édition de *La Soirée des Chamberland* par une contribution financière;

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire d'être présente dans les milieux communautaires et socioéconomiques tel que prévu au plan stratégique 2006-2011;

CONSIDÉRANT le cadre de référence concernant les demandes de contributions financières liées à une représentation des commissaires;

20-CE/09-09-23

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE TREMBLAY, COMMISSAIRE, qu'une contribution financière de 500,00 \$ soit remise à la Corporation de développement communautaire de Trois-Rivières pour financier une partie du projet « La Soirée des Chamberland ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PLACE AUX JEUNES DE LA MRC DE MASKINONGÉ

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière au projet Place aux jeunes du Carrefour Jeunesse-Emploi de la MRC de Maskinongé, qui se déroulera en novembre 2009 et en février 2010.

CONSIDÉRANT que le projet est offert aux jeunes adultes, âgés entre 18 et 35 ans, qui ont terminé leurs études ou sont en voie d'obtenir leur diplôme d'études professionnelles, collégiales ou universitaires;

CONSIDÉRANT que l'objectif du projet est de faire découvrir aux participants le potentiel de la MRC de Maskinongé et de leur fournir les outils nécessaires pour concrétiser le désir des jeunes à venir ou revenir s'établir pour réussir leur carrière;

CONSIDÉRANT l'impact de ce projet sur la persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT le cadre de référence concernant les critères applicables à l'utilisation du budget « contributions à divers organismes »;

21-CE/09-09-23

IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE PRUNEAU, COMMISSAIRE, qu'un montant de 500,00 \$ soit versé au projet Place aux jeunes de la MRC de Maskinongé pour contribuer à la réalisation de cet événement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CLUB DES PETITS DÉJEUNERS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière du Club des petits déjeuners du Québec pour l'activité « Déjeuner des grands » qui se déroulera le mercredi 7 octobre prochain, de 7h30 à 9h au Restaurant Poivre Noir à Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT la mission du Club des petits déjeuners du Québec de donner une chance égale de réussite à tous les enfants en leur offrant un petit déjeuner complet et nutritif;

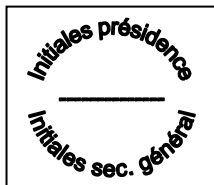
CONSIDÉRANT que plusieurs élèves de nos écoles bénéficient des services de cet organisme;

CONSIDÉRANT le cadre de référence concernant les demandes de contributions financières liées à une représentation des commissaires;

22-CE/09-09-23

IL EST PROPOSÉ PAR YVON LEMIRE, COMMISSAIRE, qu'un montant de 400,00 \$ soit versé au Club des petits déjeuners du Québec par l'achat de 2 billets pour le Déjeuner des Grands, pour supporter le travail des bénévoles de cette organisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Comité exécutif

Le 23 septembre 2009

CLUB DE HOCKEY MIDGET AAA LES ESTACADES

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière du Club de hockey Midget AAA Les Estacades pour l'activité « Cocktail » qui se déroulera le 14 octobre prochain, de 18h à 20h au Centre sportif Alphonse-Desjardins.

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Commission scolaire d'être représentée à cette activité;

CONSIDÉRANT le cadre de référence concernant les demandes de contributions financières liées à une représentation des commissaires;

23-CE/09-09-23

IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE PRUNEAU, COMMISSAIRE, qu'un montant de 150,00\$ soit versé au Club de hockey Midget AAA Les Estacades pour l'achat de 2 billets

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL ENSEIGNANT - RESCISIONS DE RÉOLUTIONS

CONSIDÉRANT la résolution 171-CE/09-05-20 confirmant le non-renouvellement, à compter du 1^{er} juillet 2009, de madame Marianne Durocher, en raison d'un surplus de personnel;

CONSIDÉRANT la révision des besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2009-2010;

24-CE/09-09-23

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE TREMBLAY, COMMISSAIRE, que la résolution 171-CE/09-05-20 soit rescindée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT la résolution 172-CE/09-05-20 confirmant le non-renouvellement, à compter du 1^{er} juillet 2009, de madame Véronique Beauchamp, en raison d'un surplus de personnel;

CONSIDÉRANT la révision des besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2009-2010;

25-CE/09-09-23

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY PAILLÉ, COMMISSAIRE, que la résolution 172-CE/09-05-20 soit rescindée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT la résolution 157-CE/09-05-20 confirmant la mise en disponibilité, à compter du 1^{er} juillet 2009, de monsieur Pascal Bellemare, en raison d'un surplus de personnel;

CONSIDÉRANT la révision des besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2009-2010;

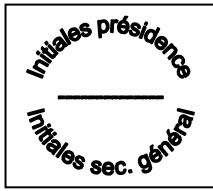
26-CE/09-09-23

IL EST PROPOSÉ PAR GEORGETTE BAZINET, COMMISSAIRE, que la résolution 157-CE/09-05-20 soit rescindée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT la résolution 159-CE/09-05-20 confirmant la mise en disponibilité, à compter du 1^{er} juillet 2009, de madame Nathalie Chabot, en raison d'un surplus de personnel;

CONSIDÉRANT la révision des besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2009-2010;



Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Comité exécutif

Le 23 septembre 2009

27-CE/09-09-23

IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE PRUNEAU, COMMISSAIRE, que la résolution 159-CE/09-05-20 soit rescindée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT la résolution 160-CE/09-05-20 confirmant la mise en disponibilité, à compter du 1^{er} juillet 2009, de madame Josée Daigle, en raison d'un surplus de personnel;

CONSIDÉRANT la révision des besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2009-2010;

28-CE/09-09-23

IL EST PROPOSÉ PAR YVON LEMIRE, COMMISSAIRE, que la résolution 160-CE/09-05-20 soit rescindée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT la résolution 162-CE/09-05-20 confirmant la mise en disponibilité, à compter du 1^{er} juillet 2009, de monsieur Guy Drolet, en raison d'un surplus de personnel;

CONSIDÉRANT la révision des besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2009-2010;

29-CE/09-09-23

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE TREMBLAY, COMMISSAIRE, que la résolution 162-CE/09-05-20 soit rescindée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT la résolution 164-CE/09-05-20 confirmant la mise en disponibilité, à compter du 1^{er} juillet 2009, de monsieur Patrick Lamontagne, en raison d'un surplus de personnel;

CONSIDÉRANT la révision des besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2009-2010;

30-CE/09-09-23

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY PAILLÉ, COMMISSAIRE, que la résolution 164-CE/09-05-20 soit rescindée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT la résolution 165-CE/09-05-20 confirmant la mise en disponibilité, à compter du 1^{er} juillet 2009, de madame Isabelle Moreau, en raison d'un surplus de personnel;

CONSIDÉRANT la révision des besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2009-2010;

31-CE/09-09-23

IL EST PROPOSÉ PAR GEORGETTE BAZINET, COMMISSAIRE, que la résolution 165-CE/09-05-20 soit rescindée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

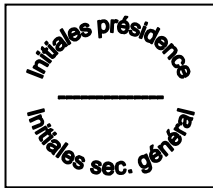
CONSIDÉRANT la résolution 166-CE/09-05-20 confirmant la mise en disponibilité, à compter du 1^{er} juillet 2009, de madame Solange Paradis, en raison d'un surplus de personnel;

CONSIDÉRANT la révision des besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2009-2010;

32-CE/09-09-23

IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE PRUNEAU, COMMISSAIRE, que la résolution 166-CE/09-05-20 soit rescindée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



CONSIDÉRANT la résolution 167-CE/09-05-20 confirmant la mise en disponibilité, à compter du 1^{er} juillet 2009, de madame Caroline Sévigny, en raison d'un surplus de personnel;

CONSIDÉRANT la révision des besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2009-2010;

33-CE/09-09-23

IL EST PROPOSÉ PAR YVON LEMIRE, COMMISSAIRE, que la résolution 167-CE/09-05-20 soit rescindée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT la résolution 168-CE/09-05-20 confirmant la mise en disponibilité, à compter du 1^{er} juillet 2009, de madame Suzanne St-Hilaire, en raison d'un surplus de personnel;

CONSIDÉRANT la révision des besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2009-2010;

34-CE/09-09-23

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE TREMBLAY, COMMISSAIRE, que la résolution 168-CE/09-05-20 soit rescindée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT la résolution 169-CE/09-05-20 confirmant la mise en disponibilité, à compter du 1^{er} juillet 2009, de madame Isabelle Stoycheff, en raison d'un surplus de personnel;

CONSIDÉRANT la révision des besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2009-2010;

35-CE/09-09-23

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY PAILLÉ, COMMISSAIRE, que la résolution 169-CE/09-05-20 soit rescindée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL ENSEIGNANT - ENGAGEMENTS

CONSIDÉRANT les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2009-2010;

CONSIDÉRANT la clause 5-3.20 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

36-CE/09-09-23

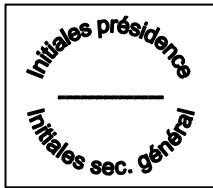
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY PAILLÉ, COMMISSAIRE, que madame Geneviève Pilon soit engagée à titre d'enseignante en adaptation scolaire, à l'école Chavigny, et ce, du 26 août 2009 au 30 juin 2010.

Que cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2009-2010;

CONSIDÉRANT la clause 5-3.20 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers;



37-CE/09-09-23

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE TREMBLAY, COMMISSAIRE, que madame Marie-Geneviève Lacasse soit engagée à titre d'enseignante en adaptation scolaire, à l'école Chavigny, et ce, du 26 août 2009 au 30 juin 2010.

Que cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2009-2010;

CONSIDÉRANT la clause 5-3.20 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

38-CE/09-09-23

IL EST PROPOSÉ PAR GEORGETTE BAZINET, COMMISSAIRE, que madame Nada Naud soit engagée à titre d'enseignante au préscolaire, à l'école de la Source, et ce, du 26 août 2009 au 30 juin 2010.

Que cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2009-2010;

CONSIDÉRANT la clause 5-3.20 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

39-CE/09-09-23

IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE PRUNEAU, COMMISSAIRE, que madame Sandra Sauvageau soit engagée à titre d'enseignante au préscolaire, à l'école Champlain, et ce, du 26 août 2009 au 30 juin 2010.

Que cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2009-2010;

CONSIDÉRANT la clause 5-3.20 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers;

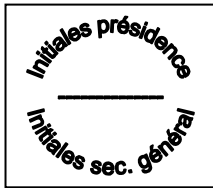
CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

40-CE/09-09-23

IL EST PROPOSÉ PAR YVON LEMIRE, COMMISSAIRE, que madame Julie Drouin soit engagée à titre d'enseignante au préscolaire, à l'école de Yamachiche-Saint-Léon, et ce, du 26 août 2009 au 30 juin 2010.

Que cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



41-CE/09-09-23

CONSIDÉRANT les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2009-2010;

CONSIDÉRANT la clause 5-3.20 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE TREMBLAY, COMMISSAIRE, que madame Mélanie Lagacé soit engagée à titre d'enseignante au primaire, à l'école de la Solidarité, et ce, du 26 août 2009 au 30 juin 2010.

Que cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2009-2010;

CONSIDÉRANT la clause 5-3.20 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

42-CE/09-09-23

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY PAILLÉ, COMMISSAIRE, que madame Patricia Lavoie soit engagée à titre d'enseignante au primaire, à l'école Saint-Gabriel, et ce, du 26 août 2009 au 30 juin 2010.

Que cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2009-2010;

CONSIDÉRANT la clause 5-3.20 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

43-CE/09-09-23

IL EST PROPOSÉ PAR GEORGETTE BAZINET, COMMISSAIRE, que monsieur Yohann Cyr soit engagé à titre d'enseignant au primaire, à l'école Saint-Gabriel, et ce, du 26 août 2009 au 30 juin 2010.

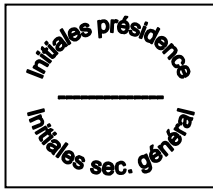
Que cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2009-2010;

CONSIDÉRANT la clause 5-3.20 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;



Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Comité exécutif

Le 23 septembre 2009

44-CE/09-09-23

IL EST PROPOSÉ PAR YVON LEMIRE, COMMISSAIRE, que madame Nadia Grondines soit engagée à titre d'enseignante au primaire, à l'école Notre-Dame-des-Prairies, et ce, du 26 août 2009 au 30 juin 2010.

Que cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2009-2010;

CONSIDÉRANT la clause 5-3.20 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

45-CE/09-09-23

IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE PRUNEAU, COMMISSAIRE, que madame Julie Stoycheff soit engagée à titre d'enseignante au primaire, à l'école Saint-Eugène, et ce, du 26 août 2009 au 30 juin 2010.

Que cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2009-2010;

CONSIDÉRANT la clause 5-3.20 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

46-CE/09-09-23

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY PAILLÉ, COMMISSAIRE, que madame Caroline Éthier soit engagée à titre d'enseignante au primaire, à l'école Saint-Gabriel-Archange, et ce, du 26 août 2009 au 30 juin 2010.

Que cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2009-2010;

CONSIDÉRANT la clause 5-3.20 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

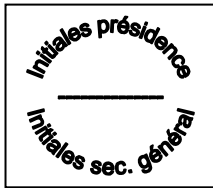
47-CE/09-09-23

IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE PRUNEAU, COMMISSAIRE, que madame Louise Bétit soit engagée à titre d'enseignante au primaire, à l'école Louis-de-France, et ce, du 26 août 2009 au 30 juin 2010.

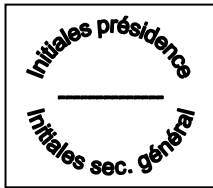
Que cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2009-2010;



- 48-CE/09-09-23
- CONSIDÉRANT la clause 5-3.20 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers;
- CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;
- IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE TREMBLAY, COMMISSAIRE, que madame Julie Bergeron soit engagée à titre d'enseignante au primaire, à l'école Cardinal-Roy, et ce, du 26 août 2009 au 30 juin 2010.
- Que cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.
- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
- CONSIDÉRANT les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2009-2010;
- CONSIDÉRANT la clause 5-3.20 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers;
- CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;
- 49-CE/09-09-23
- IL EST PROPOSÉ PAR GEORGETTE BAZINET, COMMISSAIRE, que madame Lyne Turcotte soit engagée à titre d'enseignante au primaire, à l'école Sainte-Thérèse, et ce, du 26 août 2009 au 30 juin 2010.
- Que cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.
- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
- CONSIDÉRANT les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2009-2010;
- CONSIDÉRANT la clause 5-3.20 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers;
- CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;
- 50-CE/09-09-23
- IL EST PROPOSÉ PAR YVON LEMIRE, COMMISSAIRE, que madame Maryline Légaré soit engagée à titre d'enseignante au primaire, à l'école Saint-François-d'Assise, et ce, du 26 août 2009 au 30 juin 2010.
- Que cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.
- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
- CONSIDÉRANT les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2009-2010;
- CONSIDÉRANT la clause 5-3.20 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers;
- CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;
- 51-CE/09-09-23
- IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY PAILLÉ, COMMISSAIRE, que madame Julie Croteau soit engagée à titre d'enseignante au primaire, à l'école Sainte-Catherine-de-Sienne, et ce, du 26 août 2009 au 30 juin 2010.



Que cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2009-2010;

CONSIDÉRANT la clause 5-3.20 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

52-CE/09-09-23

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE TREMBLAY, COMMISSAIRE, que madame Marie-Josée Duquet soit engagée à titre d'enseignante au primaire, à l'école Sainte-Catherine-de-Sienne, et ce, du 26 août 2009 au 30 juin 2010.

Que cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2009-2010;

CONSIDÉRANT la clause 5-3.20 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

53-CE/09-09-23

IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE PRUNEAU, COMMISSAIRE, que madame Amélie Gauthier soit engagée à titre d'enseignante au primaire, à l'école de Yamachiche-Saint-Léon, et ce, du 26 août 2009 au 30 juin 2010.

Que cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2009-2010;

CONSIDÉRANT la clause 5-3.20 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

54-CE/09-09-23

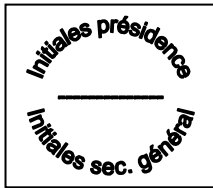
IL EST PROPOSÉ PAR GEORGETTE BAZINET, COMMISSAIRE, que madame Sandra Chartier soit engagée à titre d'enseignante au primaire, à l'école de Yamachiche-Saint-Léon, et ce, du 26 août 2009 au 30 juin 2010.

Que cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2009-2010;

CONSIDÉRANT la clause 5-3.20 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers;



Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Comité exécutif

Le 23 septembre 2009

55-CE/09-09-23

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ PAR YVON LEMIRE, COMMISSAIRE, que madame Marie-Hélène Demers soit engagée à titre d'enseignante au primaire, à l'école de Yamachiche-Saint-Léon, et ce, du 26 août 2009 au 30 juin 2010.

Que cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2009-2010;

CONSIDÉRANT la clause 5-3.20 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

56-CE/09-09-23

IL EST PROPOSÉ PAR GEORGETTE BAZINET, COMMISSAIRE, que monsieur Mathieu Désilets soit engagé à titre d'enseignant en éducation physique, à l'école de la Solidarité, et ce, du 26 août 2009 au 30 juin 2010.

Que cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2009-2010;

CONSIDÉRANT la clause 13-7.24 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers en formation professionnelle;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

57-CE/09-09-23

IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE PRUNEAU, COMMISSAIRE, que monsieur Jocelyn Paillé soit engagé à titre d'enseignant en soudage, au Centre de formation professionnelle Qualitech, et ce, du 26 août 2009 au 30 juin 2010.

Que cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2009-2010;

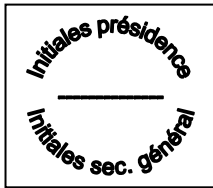
CONSIDÉRANT la clause 13-7.24 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers en formation professionnelle;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

58-CE/09-09-23

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE TREMBLAY, COMMISSAIRE, que monsieur Réjean Touzin soit engagé à titre d'enseignant en électromécanique, au Centre de formation professionnelle Qualitech, et ce, du 26 août 2009 au 30 juin 2010.

Que cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.



ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2009-2010;

CONSIDÉRANT la clause 13-7.24 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers en formation professionnelle;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

59-CE/09-09-23

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY PAILLÉ, COMMISSAIRE, que madame Lina Dessureault soit engagée à titre d'enseignante en santé, au Centre de formation professionnelle Bel-Avenir, et ce, du 26 août 2009 au 30 juin 2010.

Que cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2009-2010;

CONSIDÉRANT la clause 11-7.14 C) de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers au Centre d'éducation des adultes du Chemin-du-Roy;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

60-CE/09-09-23

IL EST PROPOSÉ PAR YVON LEMIRE, COMMISSAIRE, que madame Lucie Tétu soit engagée à titre d'enseignante en français, langue seconde, au Centre d'éducation des adultes du Chemin-du-Roy, et ce, du 26 août 2009 au 30 juin 2010.

Que cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2009-2010;

CONSIDÉRANT la clause 11-7.14 C) de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers au Centre d'éducation des adultes du Chemin-du-Roy;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

61-CE/09-09-23

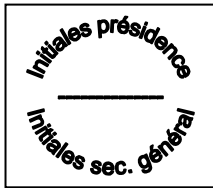
IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE PRUNEAU, COMMISSAIRE, que madame Sylvie Barbe soit engagée à titre d'enseignante en intégration sociale au Centre d'éducation des adultes du Chemin-du-Roy, et ce, du 26 août 2009 au 30 juin 2010.

Que cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2009-2010;

CONSIDÉRANT la clause 13-7.24 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers en formation professionnelle;



62-CE/09-09-23

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE TREMBLAY, COMMISSAIRE, que monsieur Jacques Deschesnes soit engagé à titre d'enseignant en mécanique automobile, au Centre de formation professionnelle Qualitech, et ce, du 26 août 2009 au 30 juin 2010.

Que cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT les besoins en personnel enseignant pour l'année scolaire 2009-2010;

CONSIDÉRANT la clause 13-7.24 de la convention collective du personnel enseignant, clause relative au comblement des postes réguliers en formation professionnelle;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

63-CE/09-09-23

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY PAILLÉ, COMMISSAIRE, que monsieur Marc Ouellette soit engagé à titre d'enseignant en mécanique automobile, au Centre de formation professionnelle Qualitech, et ce, du 26 août 2009 au 30 juin 2010.

Que cet engagement soit conditionnel à la confirmation, par la Direction régionale du MELS, du mode de comblement proposé par la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL DE SOUTIEN – ABOLITION DE POSTE

CONSIDÉRANT le poste de technicienne ou technicien en organisation scolaire laissé vacant à l'Académie les Estacades;

CONSIDÉRANT la clause 7-1.11 de la convention collective du personnel de soutien;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

64-CE/09-09-23

IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE PRUNEAU, COMMISSAIRE, que le poste de technicienne ou technicien en organisation scolaire (poste régulier à temps complet 35 heures/semaine) à l'Académie les Estacades, soit aboli à compter du 29 août 2009.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL DE SOUTIEN – ENGAGEMENTS

CONSIDÉRANT les besoins d'une technicienne ou d'un technicien en organisation scolaire à l'école secondaire le Tremplin;

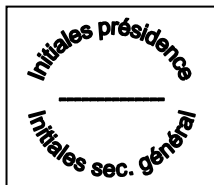
CONSIDÉRANT l'article 7-3.00 de la convention collective du personnel de soutien;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

65-CE/09-09-23

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE TREMBLAY, COMMISSAIRE, que madame Marie-Lou Gélinas soit engagée à titre de technicienne en organisation scolaire, à l'école secondaire le Tremplin, à temps complet (35 heures par semaine), à compter du 15 juin 2009.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Comité exécutif

Le 23 septembre 2009

66-CE/09-09-23

CONSIDÉRANT les besoins d'une ou d'un secrétaire au Secrétariat général;

CONSIDÉRANT l'article 7-3.00 de la convention collective du personnel de soutien;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY PAILLÉ, COMMISSAIRE, que madame Diane Bilodeau soit engagée à titre de secrétaire, au Secrétariat général, à temps complet (35 heures par semaine), à compter du 17 août 2009.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT les besoins d'une ou d'un secrétaire aux Services éducatifs;

CONSIDÉRANT l'article 7-3.00 de la convention collective du personnel de soutien;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

67-CE/09-09-23

IL EST PROPOSÉ PAR GEORGETTE BAZINET, COMMISSAIRE, que madame Naomie Gélinas soit engagée à titre de secrétaire, aux Services éducatifs, à temps complet (35 heures par semaine), à compter du 3 août 2009.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT les besoins d'une ou d'un secrétaire au Centre d'apprentis le Point-Tournant et à l'école Avenues-Nouvelles;

CONSIDÉRANT l'article 7-3.00 de la convention collective du personnel de soutien;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

68-CE/09-09-23

IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE PRUNEAU, COMMISSAIRE, que madame Marie-Andrée Lemire soit engagée à titre de secrétaire, au Centre d'apprentis le Point-Tournant et à l'école Avenues-Nouvelles, à temps complet (30 heures par semaine - à caractère cyclique), à compter du 10 août 2009.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT les besoins d'une ou d'un secrétaire d'école au Collège de l'Horizon;

CONSIDÉRANT l'article 7-3.00 de la convention collective du personnel de soutien;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

69-CE/09-09-23

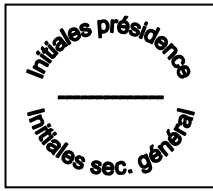
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE TREMBLAY, COMMISSAIRE, que madame Julie-Anne Daneault soit engagée à titre de secrétaire d'école, au Collège de l'Horizon, à temps complet (35 heures par semaine - à caractère cyclique), à compter du 17 août 2009.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT les besoins d'une technicienne ou d'un technicien en informatique au Service de l'informatique;

CONSIDÉRANT l'article 7-3.00 de la convention collective du personnel de soutien;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;



Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Comité exécutif

Le 23 septembre 2009

70-CE/09-09-23

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY PAILLÉ, COMMISSAIRE, que monsieur Francis Morrissette soit engagé à titre de technicien en informatique, au Service de l'informatique, à temps complet (35 heures par semaine), à compter du 31 août 2009.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT les besoins d'une ou d'un secrétaire de gestion à l'école secondaire l'Escale;

CONSIDÉRANT l'article 7-3.00 de la convention collective du personnel de soutien;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

71-CE/09-09-23

IL EST PROPOSÉ PAR GEORGETTE BAZINET, COMMISSAIRE, que madame France Côté soit engagée à titre de secrétaire de gestion, à l'école secondaire l'Escale, à temps complet (35 heures par semaine), à compter du 14 août 2009.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT les besoins d'une technicienne ou d'un technicien en éducation spécialisée à l'école secondaire des Pionniers;

CONSIDÉRANT le plan d'effectifs du secteur de l'adaptation scolaire adopté en date du 12 août 2009;

CONSIDÉRANT l'article 7-3.00 de la convention collective du personnel de soutien ;

Considérant la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

72-CE/09-09-23

IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE PRUNEAU, COMMISSAIRE, que madame Johanne Delisle soit engagée à titre de technicienne en éducation spécialisée, à l'école secondaire des Pionniers, à temps complet (27 heures par semaine - poste à caractère cyclique), à compter du 18 août 2009.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION CAUTIONNEMENT COMPLEXE MULTI-DISCIPLINAIRE LES ESTACADES

CONSIDÉRANT les besoins financiers du Complexe multi-disciplinaire les Estacades pour la gestion du fonds de roulement de ses opérations ;

CONSIDÉRANT la demande de la Caisse Desjardins les Estacades à l'effet que la Commission scolaire du Chemin-du-Roy se porte caution pour le Complexe multidisciplinaire les Estacades pour un montant n'excédant pas 300 000 \$;

73-CE/09-09-23

IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE PRUNEAU, COMMISSAIRE, que la Commission scolaire du Chemin-du-Roy se porte caution envers la Caisse Desjardins les Estacades pour toutes dettes et obligations, présentes et futures que le Complexe multi-disciplinaire les Estacades lui doit ou pourra lui devoir de temps à autre, pour une somme n'excédant pas 300 000 \$ en capital et intérêts. Ce cautionnement est valable jusqu'au 30 octobre 2010 et renouvelable annuellement.

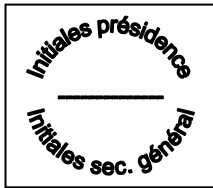
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉNOVATION DES SALLES DE TOILETTES - NOMINATION DE L'ENTREPRENEUR

CONSIDÉRANT le projet de rénovation des salles de toilettes;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;



74-CE/09-09-23

CONSIDÉRANT la conformité des soumissions déposées;
CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte, monsieur Raymond Bluteau;
CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY PAILLÉ, COMMISSAIRE, que la Commission scolaire du Chemin-du-Roy accepte la plus basse soumission conforme, soit celle de Charles-Eugène Roux Inc., au montant de 141 650 \$, excluant les taxes, pour le projet de rénovation des salles de toilettes, conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics (c. C-65.1, r.3);

Que le président de la Commission scolaire, monsieur Yvon Lemire, et le directeur général, monsieur Michel Morin, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Madame Poirier souligne que la rénovation des salles de toilettes au Centre de formation professionnelle Qualitech répondra à un besoin exprimé lors du forum des élèves d'avril 2009.

CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT EN HUILE À CHAUFFAGE 2009-2010

CONSIDÉRANT l'appel d'offres relativement à l'approvisionnement d'huile à chauffage pour les établissements de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT le budget de fonctionnement 2009-2010;




CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

75-CE/09-09-23

IL EST PROPOSÉ PAR GEORGETTE GAZINET, COMMISSAIRE, que la Commission scolaire du Chemin-du-Roy, le tout conformément à la politique d'approvisionnement en vigueur, accorde le contrat d'approvisionnement d'huile à chauffage pour l'année scolaire 2009-2010, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Pétrole de la Mauricie, au coût de 0,5450 \$/litre (huile à chauffage) et 0,585 \$/litre (diesel).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS

-  Liste des chèques émis – août 2009
-  Liste des frais de déplacement – août 2009
-  Rapports du comité de vérification des comptes – mai et juin 2009

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19h34, THÉRÈSE PRUNEAU, COMMISSAIRE, propose la levée de la séance.

La présidente La secrétaire générale